

DISPOSITIONS COVID-19 AU SPORTLYCEE

Les consignes de protection

Les mesures sanitaires en vigueur au Sportlycée ont pour but de permettre un enseignement régulier et normal tout en garantissant la sécurité et la santé des élèves, des enseignants et du personnel. Toute personne entrant dans l'établissement scolaire doit suivre à la lettre ces consignes, afin de contribuer sa part au bon fonctionnement du lycée et à la protection de la communauté scolaire.

Les mesures essentielles et obligatoires de protection à retenir sont :

1. Le port d'un masque couvrant nez et bouche dans toute l'enceinte scolaire (sauf dispense expresse, voir ci-dessous).
2. La désinfection des mains à chaque entrée dans l'établissement scolaire.
3. L'entrée et la sortie du bâtiment selon les itinéraires communiqués aux élèves, avec notamment la consigne de se diriger directement vers sa place dans sa salle de classe et d'éviter toute circulation superflue.

Cellule Covid19 et évaluation régulière de la situation

Une « cellule Covid-19 » a été créée au sein du Sportlycée pour collaborer avec la cellule de coordination du MENJE. Ses missions consistent en :

- l'identification des élèves, des enseignants et des autres membres du personnel du lycée qui ont été en contact avec des personnes testées positives au sein de la communauté scolaire.
- la communication avec les partenaires scolaires au sujet des mesures à mettre en place en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le Sportlycée procédera à une évaluation régulière de ses dispositions de sécurité dans le cadre de réunions du **Conseil d'éducation**, qui réunit des représentants de tous les acteurs de la communauté scolaire.

Consignes à suivre en cas de maladie, de contact avec la maladie ou de symptômes de Covid-19

En aucun cas une personne, - élève ou adulte -, présentant des symptômes de Covid-19 ou testée positivement au coronavirus, ne doit venir à l'école. Elle est invitée à contacter un médecin et à suivre les instructions de la Direction de la Santé.

En cas de maladie confirmée (test positif) ou de contact avec une personne testée positive au virus, toutes les informations concernant l'élève, le sportif ou le membre du personnel sont à diriger dans l'immédiat à l'adresse e-mail :

covid@sportlycee.lu

Si la présomption d'infection n'est pas confirmée (test négatif), cette information est également à adresser dans les meilleurs délais à l'adresse e-mail ci-dessus.

Tout élève ou membre du personnel doit obligatoirement rester chez soi et contacter un médecin lors de l'apparition des symptômes suivants :

Apparition d'au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente :

- fièvre
- toux
- difficultés respiratoires
- douleur thoracique
- perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente

Apparition d'au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente :

- douleurs musculaires
- fatigue
- rhinite (encombrement ou écoulement nasal)
- maux de gorge
- maux de tête
- perte d'appétit
- diarrhée aqueuse

Mesures sanitaires en vigueur au Sportlycée

Port du masque :

- Le port d'un masque couvrant bouche et nez est obligatoire dans l'enceinte du Sportlycée. (cours de récréation, à l'intérieur de l'établissement scolaire, y compris le hall d'entrée, les couloirs, les salles de classe, les bureaux, les installations sanitaires et les vestiaires).
- Dans les salles de classe, les élèves doivent également porter un masque lorsqu'ils sont assis à leur place si une distance de 2m ne peut être garantie.
- L'enseignant a la possibilité de dispenser les élèves du port du masque dans la salle de classe si une distance de 2 mètres est garantie.
- Les élèves sont dispensés du port du masque lors de:
 - la rédaction de devoirs en classe.
 - la prise de repas en position assise dans le restaurant scolaire ou la cafétéria.
 - la pratique d'une activité sportive ainsi que dans les douches.

Hygiène des mains :

- Toute personne entrant dans le lycée est obligée de désinfecter ses mains avec la solution hydroalcoolique à disposition dans les distributeurs mis en place.
- Des récipients de solution hydroalcoolique et de désinfectant se trouvent dans chaque salle de classe et à l'entrée des installations sanitaires. Les élèves et enseignants sont invités à se désinfecter régulièrement les mains, notamment en entrant dans une salle.

Protection des élèves vulnérables :

- Si un élève est vulnérable, les parents doivent fournir un certificat médical récent attestant que leur enfant est vulnérable.
- Un enseignement à distance peut alors être organisé dans les meilleures conditions possibles.
- Afin de pouvoir assurer un enseignement à distance, les enseignants utiliseront la plateforme « Teams ».
- Un groupe « Teams » a été créé pour toutes les classes du Sportlycée.

Circulation dans l'enceinte du Sportlycée:

- L'accès au lycée se fait uniquement par l'entrée principale (désinfection des mains obligatoire).
- Pour toute entrée et sortie du lycée, les élèves doivent suivre les itinéraires prescrits pour leur salle de classe. Toute circulation à contresens est à éviter.
- Lors de l'entrée au bâtiment, les élèves doivent se rendre directement dans leur salle de classe respective. Les rassemblements et séjours dans les couloirs sont interdits.
- En entrant dans leurs salles de classe, les élèves prennent directement place à la place qui leur a été attribuée.
- Les élèves doivent impérativement utiliser les installations sanitaires de l'aile et de l'étage où se trouve leur salle de classe. Trois personnes au maximum peuvent utiliser simultanément une installation sanitaire.
- L'échange de matériel scolaire n'est pas permis et à la fin des cours, l'élève doit ranger son matériel dans sa case personnelle.

Aération :

- Le Sportlycée veille à une aération optimale du bâtiment, notamment des salles de classe.
- Les portes des salles de classe restent ouvertes dans la mesure du possible.
- Les fenêtres des salles de classe restent entrouvertes. Si les conditions météorologiques ne permettent pas cette mesure, l'enseignant procédera à une ventilation par à-coup régulière et notamment au début et à la fin de son cours.
- Pendant la récréation du matin et la pause de midi, les portes et fenêtres des salles de classe sont ouvertes.

Récréation du matin (9h45 à 10h00) :

- Les élèves sont obligés de sortir du bâtiment en empruntant leurs itinéraires indiqués, afin de permettre une aération complète des salles de classe.
- Les élèves se rendent vers les zones de récréation attribuées à leur classe.
- En cas d'intempéries, une dispense de sortie peut être communiquée aux élèves.

Activités sportives :

- Le port du masque est obligatoire lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine.
- La dispense du port de masque ne vaut que pendant les activités sportives ou l'utilisation des douches. A cette occasion, l'élève doit poser son masque dans un étui ou un sac en plastique portant son nom.
- Les élèves sont obligés de laver leurs mains avant le début et à la fin des cours.
- Les élèves doivent utiliser le vestiaire qui leur a été attribué.

Restauration :

- Le restaurant scolaire et la cafétéria de l'INS sont ouverts. Les élèves doivent absolument suivre les consignes et restrictions établies par Restopolis et le Ministère des Sports.
- Les chemins indiqués sont à emprunter et respecter catégoriquement par toute personne fréquentant le restaurant scolaire ou la cafétéria.
- Le port du masque est obligatoire pendant la circulation dans le restaurant scolaire et la cafétéria. Le masque peut être enlevé seulement pour la prise de repas en position assise.
- Toute personne entrant au restaurant scolaire et à la cafétéria est obligée de désinfecter ses mains. Une solution hydroalcoolique y est à sa disposition.

- La prise de repas assise est limitée à un total de 100 personnes dans le restaurant scolaire, avec un maximum de 8 personnes par table, et à 28 personnes à la cafétéria.
- Toute personne ayant terminé son repas doit sortir du restaurant.
- Les élèves ont la possibilité d'emporter leur repas et de manger dans la cour, leur salle de classe (maximum de 10 personnes), le hall d'entrée, le foyer ou la lounge.
- Il est interdit de déposer les sacs (scolaires ou sportives) devant le restaurant scolaire.
- Il est recommandé de réserver son plat (à prendre sur place ou à emporter) au plus tard la veille sur le site internet de Restopolis.

Gestes de barrières :

Les gestes de barrières, tels que préconisés par le Ministère de la Santé, restent en vigueur :

- Distanciation physique (social distancing)
- Tousser et éternuer dans son coude
- Eviter de se toucher
- Utiliser des mouchoirs à usage unique

Liens

[Message du Ministre de l'Education, Claude Meisch, adressé aux parents et élèves](#)

[Communication au personnel enseignant de l'enseignement scolaire \(9.09.2020\)](#)

[Portail Covid-19 du Ministère de l'Education](#)

[Portail Coronavirus du Gouvernement luxembourgeois](#)

[Portail Coronavirus du Ministère de la Santé](#)